



Pérou - Autorité Nationale de l'Eau (ANA)

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : dimanche 20 décembre 2015

OIEau

L'Autorité Nationale de l'Eau (ANA) a développé ces dernières années une politique ambitieuse de gestion par bassin hydrographique, accompagnée fin 2012 d'une nouvelle méthode de calcul des redevances pour l'usage de l'eau et le rejet d'eaux usées.

Dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale, puis par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'OIEau est intervenu pour conseiller l'ANA dans la mise en place de ces mécanismes financiers.

Ainsi, des éléments pragmatiques ont été proposés pour la mise en œuvre des principes usager-payeur et pollueur-payeur : Comment calculer les redevances ("rétribution économique") ? Quelle base économique pour les justifier auprès des futurs contribuables ? Les montants collectés au niveau national ont ainsi augmenté de plus de 100% entre 2012 et 2014.

Cette méthode de calcul des redevances reste toutefois perfectible et mérite d'être étendue à un panel plus important d'usages. Surtout, des ajustements sont maintenant nécessaires pour répondre aux questions suivantes : Quelle destination pour les sommes collectées ? Selon quels circuits financiers et quels critères d'éligibilité ?

C'est pourquoi en 2016, l'OIEau apportera, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, un nouvel appui à l'ANA pour répondre à ces nouvelles interrogations.